

LES HARRAGATES ALGÉRIENNES : LA FUITE VERS UN DESTIN INCONNU



SABIHA KIME *

Le phénomène d'émigration illégale dans la société algérienne participe d'un contexte historique particulier. Il a été soumis à de nombreuses transformations et a connu une progression soutenue aux niveaux régional et social. Sa propagation dans la plupart des régions du pays a touché tous les types de groupe sans discrimination de genre, de classe ou de sexe. Pour explorer ce phénomène, nous adoptons une approche sociologique consistant à restituer, au-delà des matériaux recueillis et présentés, le sens de l'action de ces candidates au voyage clandestin. Nous espérons que notre investigation contribuera à sortir les *Harragates* de l'ombre, à les rendre « sociologisables » et à mettre en lumière la diversité constitutive de leur composition contre une représentation imposant une image globale unifiée de la migration en tant que phénomène exclusivement masculin (Morokvasic, 2008, p. 35). L'analyse de ce phénomène repose sur la question suivante : l'émigration illégale, en tant que comportement social, constitue-t-elle une fuite reflétant la précarité des conditions sociales, culturelles et politiques dans lesquelles vivent ces actrices ?

En réponse à cette problématique, on constate que le contexte de contraintes social et économique dans lequel se trouvent ces femmes dans leur pays d'origine rend leur projet d'émigration vital

* MAITRE DE CONFÉRENCE À L'UNIVERSITÉ ABDEL HAMID IBN BADISS, MOSTAGANEM, MEMBRE CHERCHEUSE AU LABORATOIRE LSSMP, SYSTÈMES, STRUCTURES, MODÈLES ET PRATIQUES – UNIVERSITÉ D'ORAN 2 MOHAMED BEN AHMED.

et inévitable, renforcé du reste par l'autonomie et l'indépendance qu'elles acquièrent dans leur pays d'accueil. Pour une lecture efficace de ce phénomène de société, notre étude se déroule en trois grandes articulations. En premier lieu, nous circonscrivons le cadre théorique de nos analyses dont la base repose sur une approche qualitative, mieux à même d'entrer dans la complexité des éléments rapportés par l'enquête de terrain. Ayant ainsi dégagé les principes méthodologiques et les principaux paradigmes de compréhension du phénomène, nous dressons, en deuxième articulation, un état des lieux de la situation. Cet état des lieux permet de faire ressortir le profil des *Harragates* et la situation de l'émigration illégale en Algérie. Un tel portrait nous amène, en dernière instance, à analyser les éléments déterminants de ce phénomène. Nous montrons notamment que ces déterminants sont liés à trois facteurs : la survivance d'une structure sociale fondamentalement patriarcale, la précarité de la condition féminine et un contexte politico-religieux défavorable.

158

Cadre méthodologique et théorique

Quelques aspects méthodologiques d'études des *Harragates*

La nature du phénomène de l'émigration illégale dans la société algérienne nous oblige à étudier tous ces aspects qui nous fournissent de nombreuses informations et nous aide à cerner les dessous du phénomène. Nous avons donc décidé d'utiliser une approche qualitative qui semble plus appropriée pour l'étude de ces phénomènes sociaux. Cette approche s'appuie sur une enquête de terrain dans laquelle nous avons utilisé des outils adaptés à ce choix méthodologique, en particulier l'observation et l'entretien compréhensif visant à recueillir les récits de vie des *Harragates*. Cela a pour objectif une meilleure compréhension des interactions sociales, des comportements et des représentations de ces actrices et de mettre ainsi en lumière le cadre de l'expérience migratoire féminine. Cette enquête de terrain a été réalisée en Espagne¹ par étapes successives. Sept cas de *Harragates* ont été analysés grâce à l'échantillon « boule de neige » dans la mesure où certaines d'entre

¹ La route migratoire entre l'ouest de l'Algérie et le sud-est de l'Espagne.

elles se connaissent, comme Wahiba et Houaria. Et l'échantillon de l'étude s'est arrêté au niveau de « la saturation » par rapport aux histoires de vie (Bertaux, 1976, p. 40), en plus des observations recueillies sur place.

Éléments paradigmatiques de compréhension du phénomène des harragates

Pendant les années 1990, la migration des femmes a fait l'objet de peu de recherches, malgré une présence notoire dans les mouvements migratoires avant cette période². Et l'approche du genre a été très peu utilisée dans les théories des migrations pour expliquer la mobilité internationale des femmes (Binetou et Sakho, 2010, p. 7). Cependant, les études qui abordent la migration féminine semblent limiter le rôle de la femme à des modèles qui réduisent sa valeur et sa capacité à prendre la décision d'émigrer. D'où la théorie de « la migration passive ». La plupart des travaux qui les ont prises pour objet d'étude ont gardé une approche psychoculturaliste et réductrice (Morokvasic, 1983, p. 20). Comme indicateur, l'apparition non importante des migrantes algériennes dans les travaux d'Abdelmalek Sayad qui les classent dans le troisième âge de la migration algérienne, estimé à un taux de 14 % en France par rapport aux migrantes d'autres nationalités (Sayad, 1999, p. 269). C'est que les femmes immigrées sont souvent occultées dans ces études et lorsqu'on se réfère à elles, elles ne sont pas considérées comme femmes travailleuses, mais femmes au foyer, celles qui « font des ménages » (Cordeiro, 1986, p. 55). Le fait est que l'entrée des femmes algériennes dans les mouvements migratoires internationaux est assez tardive comparativement aux hommes à cause des difficultés rencontrées dans l'obtention d'un certificat de résidence jusqu'aux années 1970. Cela explique cette poussée migratoire qui fait passer le taux de féminisation de l'immigration algérienne de 38 % en 1990 à 41 % en 1999 et 46 % en 2006, rééquilibrant ainsi la composition par sexe de la population immigrée d'origine algérienne (Boukha-Hassan et Talahit, 2015, p. 67).

159

² La femme irlandaise a connu la migration entre les années 1845 et 1851 à cause de la faim, vers la Grande-Bretagne, l'Australie et le Canada, aussi bien que la migration italienne de femme vers la France et l'Amérique à la fin du 19^e siècle.

Malgré cette progression du flux migratoire féminin, Françoise Guillemaut constate que les études qui ont voulu sortir la migrante de l'invisibilité ont adopté la position machiste, selon laquelle lorsque celle-ci migre, elle ne fait que suivre son mari. La conséquence de cette approche a conduit à sous-estimer et à sous-évaluer le désir d'émigration des femmes en raison des idées reçues, de la domination masculine et de la non-reconnaissance de la migration féminine dans certaines sociétés (Guillemaut, 2007, p. 273). Dès le début des années 1980, on note une évolution qualitative de la recherche sur la migration des femmes grâce aux travaux de nombreux chercheurs tels Taboada-Leonetti et Levi qui ont abordé le flux migratoire des femmes en France provenant de cinq pays (Espagne, Portugal, Algérie, Maroc et Tunisie), de Mirjana Morokvasic étudiant la migration yougoslave et d'autres travaux comme ceux de Lacoste-Dujardin, Andezian, Streiff-Fénart abordant la migration féminine maghrébine³. Chacune de ces études essaie de révéler la présence des femmes comme actrices de leur émigration, en mettant ainsi à jour le champ scientifique sur le mouvement migratoire de la femme en France particulièrement.

160

État des lieux du phénomène migratoire féminin en Algérie

Le profil des *Harragates*

Leur tranche d'âge est comprise entre 22 à 38 ans et leur niveau scolaire se situe entre le primaire et l'universitaire. Elles habitent généralement dans des zones urbaines dans leurs pays d'origine. Elles ont dû travailler avant leur émigration. Elles nous ont révélé leurs difficultés à s'intégrer et à contourner les règles, les traditions et les coutumes, en particulier lorsqu'elles ont le statut de femme divorcée, de mère célibataire, de chef de famille ou de célibataire tout court. Au cours de notre étude, il ressort que la variation du

³ Voir Isabelle Taboada-Leonetti, Florence Levi, *Femmes et immigrées, insertion des femmes immigrées en France*, La Documentation française, Paris, 1979. Morokvasic Mirjana, *L'Immigration féminine en France : état de la question*, année sociologique, Presses universitaires de France, XXVI, 1976, p.563-575. Camille Lacoste-Dujardin, *Yasmina et les autres de Nanterre et d'ailleurs - Filles de parents maghrébines nées en France*, Paris, La Découverte, 1992. Sossie Andezian, Jocelyne Streiff-Fénart, *Les Réseaux sociaux des femmes maghrébines immigrées en Provence-Côte d'Azur*, thèse de 3^e cycle, université de Nice, France, 1981.

statut des clandestines était à première vue un pur hasard, mais après avoir affiné notre approche, la perception devient différente. En réalité le statut des *Harragates* – la divorcée, la vieille fille et la mère célibataire – est similaire à la nouvelle dynamique sociale de l'évolution de la typologie des familles algériennes⁴. L'exemple des femmes immigrées mexicaines aux États-Unis permet de découvrir plusieurs statuts sociaux. Elles peuvent être la fille, l'adolescente, la jeune et même la personne âgée, la veuve, la fiancée, la divorcée, la séparée, abandonnée ou la délaissée par son mari (Guillermo, 2005, p. 7), une part de leurs statuts, bien que variables, les conduise à la décision d'émigrer clandestinement afin de réaliser leurs projets de vie (Mozère, 2004, p. 4) et intégrer ainsi le flux de l'immigration illégale. D'autre part, toutes les *Harragates* résident dans des zones urbaines ainsi que dans des endroits dotés de réseaux d'émigration illégale constitués d'un nombre important de « passeurs » (Mabrouk, 2009, p. 104). On note aussi qu'elles viennent parfois de zones côtières, ce qui les aide à être près des lieux de départ (aux environs des plages notamment). Cette position est un facteur qui rend plus facile la réalisation de leurs projets en permettant d'atteindre plus ou moins difficilement l'Europe. La femme employée ou artisanne ne représente pas nécessairement les plus pauvres ou celles des zones rurales. Mais l'émigration illégale affecte non seulement les classes pauvres, mais aussi les différentes classes moyennes et aisées, ce qui restreint quelque peu une interprétation par les facteurs économiques habituels d'émigration des femmes et en prenant en compte des facteurs individuels plus complexes (Morokvasic, 2005, p. 69). Dans ce contexte, Chadia Arab indique dans ses travaux que dans la majorité des cas, les femmes travaillaient auparavant dans leur pays d'origine avant de partir dans le pays d'accueil (Arab, 2010, p. 185). Dans cette même veine, Escoffier Claire confirme que ces femmes ont été employées dans différents secteurs dans leurs pays d'origine (coiffeuse, vendeuse sur les marchés, commerçante) et dans des domaines libres à maigre revenu, devant l'exigence des besoins individuels et de ceux de leur famille (Escoffier, 2006, p. 101).

⁴ Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) en 1998, confirme le nombre de familles algériennes monoparentales dont le chef est femme, on estime le dénombrer au niveau national à un total de 617 817 soit 11% du total et majoritairement féminin 91,5% dont les veuves 64% et des divorcées 20,5% qui fournissent les rangs des femmes candidates à l'émigration clandestine.

Les *Harragates* avouent ne pas travailler formellement dans le pays d'accueil. Mais cela ne signifie pas l'absence de revenus issus d'un travail informel. C'est le cas d'Amina, qui habitait toujours dans la maison familiale et n'avait pas besoin de travailler. En général, la migrante n'est plus la fille naïve, encore moins l'analphabète sortant de sa ville natale. Il est révélé que plus de 60 % des femmes qui ont atteint l'Europe depuis les années 1990 sont des citadines et qu'à plus de 80 % elles ont étudié, dont 8 % au niveau universitaire et 17 % au niveau secondaire (Guillemaut, 2008, p. 94).

La visibilité de la migration illégale en Algérie

Nous envisageons de montrer à travers cet article que la migration illégale est une nouvelle forme de mouvement migratoire qui se caractérise par des difficultés rencontrées par les *Harragas* à traverser la Méditerranée, en particulier l'endurance exigée par ce type de migration, et qui ne laisse pas penser que la femme pourrait s'engager dans une telle aventure. La mobilité illégale des femmes commence dans les années 1990 en Afrique, du fait de la politique restrictive qui conduit à fermer les frontières des pays de l'Union européenne. Pour cela, les candidates à l'émigration n'ont pour seule alternative que de faire appel à des réseaux de passeurs pour arriver sur l'autre rive (Guillemaut, 2008, p. 100). Dans ce contexte, l'émigration illégale n'est pas limitée aux hommes, de plus en plus de femmes participent à l'aventure dans différentes régions. D'après Farida Souiah, il ne reste pas assez de modalités d'émigration régulière pour le jeune Algérien. Seuls des moyens tels que le regroupement familial, les études, les personnes hautement qualifiées et quelques autres critères ouvrent la voie à l'émigration d'une manière générale. Pour les jeunes des quartiers populaires qui ploient sous le coup de la pauvreté et caractérisés par des emplois instables et informels, il est difficile de prétendre à un visa Schengen. Ceux-ci sont perçus par les services consulaires comme « les non-désirés » (Souiah, 2013, p. 99). Devant cette situation, les jeunes n'ont que la possibilité d'émigrer illégalement, de devenir « *Harrague* » en transgressant les lois et les frontières européennes.

En dépit du fait que la migration illégale fut longtemps masculine, un nombre significatif de femmes s'insèrent progressivement dans ce flux selon les médias, car généralement les femmes migrent légalement pour accéder au pays d'accueil,

puis deviennent sans-papiers aussitôt que la durée du séjour expire. Les travaux de Mabrouk Mahdi attestent d'une présence mixte ces dernières années dans la migration illégale « *El Harraga* », exigeant que les femmes soient accompagnées pendant leur voyage. Il est clair que la culture traditionnelle représente un handicap sérieux qui a entravé pendant longtemps la migration des femmes (Mabrouk, 2010, p. 120).

Quant à l'Algérie, depuis les années 2000, les journaux n'arrêtent pas de diffuser des statistiques sur la migration illégale. À cet égard, une étude réalisée par le journal *Liberté*⁵ montre que les femmes font bel et bien partie du paysage des *Harragas*, même si elles n'ont pas été dévoilées dans le sondage. La presse s'est fait l'écho à plusieurs reprises ces dernières années de la présence de plusieurs femmes parmi les personnes arrêtées sur les embarcations. À titre d'exemple, en 2017⁶, parmi les 3 109 jeunes *Harragas* arrêtés par les garde côtes, il y avait 186 femmes. Ces statistiques représentent un indicateur important de ce phénomène et de son évolution, en particulier pour les femmes.

En conséquence, ce phénomène est symptomatique d'une tragédie qui a choqué la société algérienne. Cette année notamment, la mort par noyade en mer a touché beaucoup de femmes, à l'instar de deux sœurs *Harragates*, âgées de 17 et 25 ans, originaires de la wilaya de Chlef, et une autre *Harraga* de la wilaya de Mostaganem, âgée de 26 ans, et bien d'autres cas restés anonymes. De ce fait, on constate la grandeur des risques encourus par les candidates à l'émigration illégale. Malgré la réalité du phénomène des *Harragates* dans les médias en l'occurrence, les institutions persistent à rester dans un mutisme incompréhensible. Au cours de notre enquête, le responsable du bureau de l'immigration n'a pas daigné faire référence à la femme dans l'émigration illégale. Il a précisé que la participation de la femme est accidentelle et que l'émigration illégale est purement masculine. Par ailleurs, il nie même le statut de la femme candidate à l'émigration clandestine.

« La femme qui brûle les frontières n'est pas une vraie femme et la société dont ces femmes sont issues n'est en rien affectée par ce phénomène. Je

⁵ S. Djazia, « Les femmes s'y mettent aussi », journal *Liberté*, 03/12/2008.

⁶ D'après le rapport de LADDH.

me demande si elle n'a pas honte, elle ne pense pas à sa famille. Je pense comme vous que ce sont de mauvaises femmes. »

D'un point de vue institutionnel donc, ces femmes ne sont pas considérées comme actrices dans le phénomène migratoire, en dépit de nombreuses arrestations de femmes candidates à l'émigration illégale.

Les déterminants du phénomène migratoire des *Harragates* : entre indigence socio-économique et contraintes politico-religieuses

Le contexte dans lequel la décision de partir est prise ainsi que tous les facteurs incitateurs évoqués par les actrices constituent le point nodal de cette séquence. Pour le questionner, il est important de se baser sur une double perspective, macro et micro, en recherchant un équilibre entre les deux. Cela dit, aucune d'entre elles n'a réussi à proposer une théorie qui explique globalement les migrations, car le phénomène est très complexe et multiforme pour être expliqué à l'aide d'une seule théorie (Ambrosetti et Tattolo, 2008, p. 2). Dans cette étude, nous avons classé les facteurs de départ des cas étudiés en deux catégories : économiques et non économiques. Les facteurs économiques sont liés au désir des actrices sociales d'améliorer les conditions de vie de leur famille dans le pays d'origine ; ce qui peut éventuellement contribuer à la capitalisation d'un prestige social dans leur communauté. Pour cela, nous recourons à la théorie de la nouvelle économie des migrations (Stark et Taylor), à travers la stratégie familiale qui amène certains de ces membres à émigrer. Bien plus, et ce d'après les *Harragates*, le facteur économique est lié à l'avenir, car il existe au bout du compte une garantie des conditions d'une vie meilleures. Elles peuvent désormais disposer de locaux pour fonder un projet commercial par exemple.

Par contre les facteurs non économiques varient d'un cas à l'autre, car la femme est exposée à des crises soudaines dans sa vie qui peuvent stimuler en elle le désir d'émigrer. Il s'agit entre autres du divorce, de la violence conjugale ou de grossesses hors mariage. Tout cela indique la richesse des motifs de la migration illégale et éloigne toute perspective d'uniformisation des cas, car on ne trouve pas de ressemblances entre eux. Mais d'autre part, les *Harragates* se réunissent dans le but de construire une meilleure vie

dans une autre société, ce qu'a confirmé Pauline Carnet. Celle-ci dans son étude conclut que le désir de partir est plus influencé par l'expérience d'injustices et de marginalités que le simple fruit d'une revendication des actrices pour plus de liberté dans la jouissance du droit humain à la mobilité (Carnet, 2011, p. 166). En conséquence, on ne peut pas isoler les motifs les uns des autres ou se limiter aux motifs d'ordre économique, social, culturel ou politique. Dans la même perspective, les motifs de migration sont complexes et multiples et corrélés entre eux et la décision d'émigrer illégalement n'est pas le résultat d'un motif unique, mais une tentative d'échapper à un système social et culturel contraignant (Escoffier, 2006, p. 107).

La survivance de la société patriarcale en Algérie

Dans la famille traditionnelle algérienne, la femme reste cloîtrée, enfermée et préservée. Son statut est déterminé par sa relation avec l'homme (père, frère, mari), le degré de son contrôle sur elle et en même temps par la mesure de sa soumission à lui. Par ses obligations préalables, elle est qualifiée de « fille obéissante », « bonne épouse », « mère conservatrice ». Ces qualités sont porteuses de prestige pour la femme et d'une image positive dans sa communauté. Dans le cas contraire, les femmes subissent la marginalisation et l'isolement. Leur image change négativement et elles se voient attribuer des surnoms dévalorisants tels que « *bayra* » (la vieille fille) et « *hadjala* » (divorcée), « *tayra* » (rebelle). Cet état de choses a pour principal corollaire dans les discours informels sociaux, une représentation positive de la femme. À cet égard, la définition de « femme mauvaise » dans de nombreuses cultures se fait par des approches et des stigmatisations discriminants des divers groupes féminins marginalisés et punis socialement (Falquet, Alarassace, 2006, p. 2). On trouve en particulier les lesbiennes et les prostituées, les divorcées, parfois les célibataires, et dans certains cas les veuves, auxquelles s'ajoutent les féministes, et parfois toutes les femmes considérées comme « indépendantes », voire libres, rebelles, trop riches, trop instruites, trop mobiles, trop volages.

Les *Harragates* reconnaissent qu'elles n'échappent pas à l'ordre social qui refuse toujours le statut de la divorcée et de la vieille fille, voire de la mère célibataire, une catégorie différente des autres. De ce fait, ces femmes sont poussées pour la plupart d'entre elles à aller vivre différemment dans un autre pays (Arab, 2009, p. 199).

Cette attitude conforte la prééminence des facteurs ou des raisons personnelles dans le processus d'émigration. Elle relève dans la plupart des cas la nature oppressive et discriminatoire de la société à l'égard des femmes dans les zones d'émigration (Morokvasic, 2005, p. 70). Le statut social que porte Wahiba « la divorcée » a entraîné une réaction violente de sa famille parce qu'elle a utilisé « *khol'â* ». Donc, elle est responsable de la destruction de sa famille au regard des autres. Même le regard de l'entourage a changé ! Comme elle l'exprime.

« Je suis divorcée et personne de la famille ne veut que sa fille soit « *hadjala* », c'est comme ça qu'on m'appelle ».

La personne est reliée à des caractéristiques indésirables, ce qui réduit son statut aux yeux de ceux qui la stigmatisent (Link Bruce et Phelan, 2001, p. 374).

Le deuxième cas d'étude fait référence à l'expérience d'Houaria. Celle-ci est différente du fait de sa profession (coiffeuse) qui lui procure un statut spécial dans la société dans laquelle elle vit. L'emploi qu'elle exerce hypothèque ses chances de se marier à l'âge propice.

« Le voisinage me surnomme *el bayera* et à chaque occasion la famille profite pour me questionner : pourquoi tu n'es pas mariée. Toutes ces questions me fatiguaient, comme si c'était de ma faute. »

Houaria représente la vieille fille célibataire, car son âge est un obstacle pour le mariage. Elle le vit comme une « malédiction », une double stigmatisation en elle qu'elle devra par ailleurs porter toute sa vie. En voulant échapper à ce statut, elle est poussée comme beaucoup d'autres femmes à faire des sacrifices pour se marier, notamment le projet d'émigration clandestine. Ce type d'émigration donne aux femmes stigmatisées la possibilité de choisir librement leur futur mari dans la nouvelle société sans restriction et elle les sauve même des mariages forcés. Pheterson explique que l'autonomie en matière de reproduction comme l'autonomie migratoire sont vues comme l'indice d'une liberté égoïste, d'une volonté fondamentalement transgressive chez une femme de disposer de sa propre vie (Pheterson, 2001, p. 101).

On constate de ce qui précède qu'il existe un lien entre le phénomène de l'émigration clandestine et des situations sociales inattendues comme la séparation des conjoints, les grossesses hors mariage et même l'âge tardif du mariage de la femme célibataire.

Les principales concernées font état du sentiment de souffrance et de dévalorisation qui les accompagne au quotidien. Elles ont du mal à récupérer le statut social de la mariée et de la mère respectée, à être vue comme femme complète (Hafdane, 2003, p. 173).

Le rabaissement de statut dans une hiérarchie peut avoir des effets sur les chances de réussite et d'ascension personnelle (Link Bruce et Phelan, 2001, p. 370). C'est un facteur parmi tant d'autres, qui déclenche le projet migratoire des femmes. Tout cela implique l'inclusion des femmes (divorcées, vieilles filles et mères célibataires) en catégories sécables. Elles sont poussées à quitter leur condition de subordination et d'oppression sexiste dans le pays d'origine (Morokvasic, 2005, p. 73) et à recourir à brûler les frontières « *el harragua* ». Les migrantes interrogées estiment que c'est la seule façon d'échapper aux conséquences de leur condition actuelle qui est plus néfaste que les conséquences de l'émigration illégale.

Être une femme seule, isolée et sans soutien est synonyme de la condition de prostituée. En reprenant les critères d'impudicité et de déshonneur, elles intériorisent les perceptions et les normes sociales dominantes, car le but est de stigmatiser toutes les femmes qui transgressent le modèle traditionnel approuvé par la société. Mais de notre étude il ressort que les cas étudiés sont doublement stigmatisés. D'une part, par leur statut dans le pays d'origine (divorcée, célibataire, mère célibataire) et d'autre part par le caractère clandestin de leur émigration, elles sont nommées « *Harragates* », c'est celles qui seront doublements punis.

167

La précarité ou l'humaine condition de la femme algérienne

La décision de l'émigration illégale d'une fille comme Samira est liée à la théorie de la migration forcée des femmes développées par Abdellatif Soumiya. Celle-ci commence par l'obligation de quitter son pays. Les résultats de cette étude montrent que la migration illégale féminine est une forme d'expérience de la mobilité dans des zones à risque que les femmes traversent dans leur parcours. Il ne saurait en être autrement au regard des risques encourus par les femmes chefs de famille pour protéger et préserver son unité et sa continuité, car les femmes prennent l'entière responsabilité du soutien matériel de la famille (Abdellatif, 2018, p. 66). Compte

tenu du statut de la migrante, plus ou moins dépendante dans le ménage, son processus migratoire est plus ou moins forcé et, perçu par elle-même comme tel. En tant que chef de famille, Samira a été contrainte à l'immigration illégale du fait du chômage de son mari. Son emploi de femme de ménage dans un bureau n'a pas pu améliorer la situation familiale. Ainsi, devant l'exigence continue des besoins familiaux, elle n'a pas eu d'autre choix que le risque de braver la Méditerranée.

« Je souffrais beaucoup à cause du chômage de mon mari et j'étais obligée de faire le nettoyage dans des maisons pour satisfaire aux besoins de ma famille tout simplement pour vivre. Je suis devenue responsable de ma famille malgré moi, quant à mon mari il me donnait seulement des ordres. »

Cela confirme la complexité des relations du genre et la forte domination masculine dans la famille. L'échec du mari de Samira, qui a délaissé sa responsabilité sociale au profit du rôle de dominateur, ne l'empêche cependant pas d'abandonner à sa femme « les responsabilités » de l'intérieur et de l'extérieur tout en profitant de son salaire. Dans la cosmogonie patriarcale, dans des cas pareils, le mari continue à assumer son rôle même s'il s'agit d'une « fausse virilité », car la société accepte ce modèle de valeur qui est construit par la solidarité masculine malgré l'échec de ce dernier. L'homme trouve en cette situation un moyen de préserver son image de leadership hiérarchique social qui consiste à utiliser sa femme pour conserver son pouvoir de domination dans sa famille.

Les familles monoparentales consécutives aux multiples cas de divorce observés en Algérie sont en partie responsables de l'émigration clandestine des femmes. Le cas de Lamia illustre bien cet état de choses. L'irresponsabilité de son ex-mari envers son fils l'a obligée à travailler pour subvenir aux besoins de leur progéniture et d'en assurer l'avenir. Mais son faible niveau d'études et de formation ne l'a pas aidée à trouver un emploi fixe et un salaire suffisant. Lise Saint-Jean explique le divorce de façon brute en disant qu'il précipite la pauvreté chez les femmes chefs de famille monoparentale. Le divorce peut être ainsi considéré comme une perte de source principale de revenus pour plusieurs, et sans doute même une majorité de femmes (Saint-Jean, 1987, p. 14). Pour l'Algérie le taux de divorce est marqué par une nette augmentation : le nombre a presque doublé en dix ans, pour atteindre le chiffre

de 68 000 (19,54 %) en 2017⁷, ce qui influence directement le phénomène de pauvreté des femmes algériennes.

« Je suis allée chercher du travail, vu que je n'ai pas pu accepter l'aide de ma famille. Alors dès mon arrivée en Espagne, j'ai trouvé un emploi comme nourrice dans une famille algérienne installée en Espagne. Ma situation s'est améliorée progressivement et ça m'a permis d'envoyer périodiquement de l'argent à ma mère pour les besoins de mon fils. »

Lamia décrit les conditions sordides dans lesquelles les familles éclatées vivent dans le pays d'origine et dont l'un des facteurs contribue à « la féminisation de pauvreté ». L'absence de solidarité sociale et l'irresponsabilité envers les enfants après le divorce sont ainsi indexées. Les mères sont forcées de partir travailler pour assurer un revenu mensuel à leur famille. Dès son arrivée à Alicante (Espagne), Lamia trouve rapidement un emploi. Cela montre l'ampleur des conséquences de la féminisation du flux migratoire et un des facteurs « *pull* » qui favorise l'émigration des mères chefs de famille de pays du Sud (en voie de développement) vers les pays du Nord (industrialisés). Car les secteurs générateurs d'emploi dans les pays de destination peuvent être source de féminisation de l'immigration, comme les emplois de carrière soutenus par la démographie ainsi que par le taux de participation croissante des femmes dans ces pays ; ce qui conduit à recourir à ces services (Bouklia-Hassan et Talahit, 2015, p. 68). Les pays d'Asie (les Philippines) en sont un exemple, où la migration des mères chefs de famille témoigne de l'existence d'une nouvelle division internationale du travail reproductif, car cette vision internationale passe souvent par « des chaînes globales de *care* » qui lient migrants et non-migrants par des travaux de soins rémunérés ou non. C'est ce qui est à l'origine du concept de chaîne de *care* type dans la sociologie américaine. La fille aînée d'une famille pauvre s'occupe de ses frères et sœurs pendant que leur mère garde les enfants d'une mère migrante, elle-même partie à l'étranger (Fresnoza-Flot, 2012, p. 113). On ne saurait s'arrêter à cette analyse au regard de l'insistance de Samia à accomplir le rôle de la mère et son lien avec le statut de « la mère qui se sacrifie » qui est valorisé par la société

169

⁷ O. Moussa, plus de 190 cas de divorce sont enregistrés quotidiennement, *L'Écho d'Algérie*, 6 janvier 2018. Consulté le 19/08/2018. <<http://lechodalgerie-dz.com/justice-2017-en-algerie-plus-de-190-cas-de-divorce-sont-enregistres-quotidiennement-affirme-louh/>>.

algérienne. Donc le départ de Samia peut favoriser l'émergence d'une image positive de sa maternité et on devient par ce fait « la mère vertueuse » pour le pays d'origine. Cette image sert à montrer son sacrifice pour garantir l'avenir de son fils malgré la négligence affichée par rapport à son enfant à cause de son absence continue.

« Je veux que mon fils soit fier de moi, comme une mère qui s'est sacrifiée pour l'éduquer, et que je ne l'ai pas abandonné comme son père. »

Il n'empêche que ce processus migratoire est vu comme une stratégie pour faire matériellement, ainsi que le montre Forget Bernard dans sa conception de « l'*homo economicus* », cet acteur économique du projet migratoire (Forget, 2004, p. 74). D'où le fondement principal des théories traditionnelles du modèle du capital humain, qui montre que les migrations dépendent du différentiel de revenu entre les pays d'origine et de destination, du net des coûts migratoires. Et c'est ce que l'on constate chez Samira et Lamia, car elles sont conscientes du bénéfice possible qui leur donnerait un travail dans le pays de migration, en raison de l'écart monétaire (euro/dinar)⁸ entre l'Algérie et la France.

170

Pour aller plus loin dans notre analyse, on peut affirmer que la nouvelle économie des migrations insiste sur l'aspect culturel à l'intérieur des familles, qui sont décrites comme une véritable « culture des migrations » existant dans certaines communautés, afin de partager le risque de pauvreté et augmenter le bien-être. En somme, il s'agit d'une stratégie économique et socioculturelle (Ambrosetti et Tattolo, 2008, p. 5). De ce fait, la décision des *Harragates* de migrer est influencée par la famille et la communauté, qui s'expriment en facteurs social et culturel et rendent la migration plus souhaitable pour certaines personnes que d'autres.

Les contingences politico-religieuses

Les multiples interdits qui rythment la société algérienne font partie des tenants de la migration clandestine des femmes dans ce pays. Pour illustrer ce paradigme, nous avons pris le cas d'une fille dénommée Amina. Celle-ci, comme la plupart des Algériennes, a grandi dans un environnement où le mariage est un projet de vie et où rêver de garçon occupe son esprit à chaque

⁸ Un euro est l'équivalent de 220 dinars.

instant. Après son échec scolaire au lycée, Amina a mis un terme précocement à ses études et est partie pour devenir plus libre. Ces conditions ont contribué à créer une relation amoureuse avec un jeune homme, fondée sur un projet d'union conjugale. Sans être légalement mariés, les deux jeunes consomment le mariage sous toutes ses formes. Mais soudain, tout bascule lorsque la fille tombe enceinte, car perdre sa virginité avant le mariage est un sacrilège.

« Je l'appelle mon mari et lui ma femme. Il m'a promis dès qu'il gagnera beaucoup d'argent qu'on se mariera. Il était attentionné, mieux que ma famille. C'était normal que je parte avec lui, parce qu'il m'aimait énormément. Mais quand j'ai découvert que j'étais enceinte tout a changé. »

Le taux de natalité illégale en Algérie est estimé à 1 % du nombre total de naissances⁹ chaque année d'après le ministère de la Solidarité sociale. Cependant, d'autres sources, des associations notamment, affirment que le nombre réel dépasse 45 000 enfants chaque année, ce qui contraste bien avec les déclarations des instituts officiels. Le dernier chiffre présente 1 237 mères célibataires dans 41 wilayas d'Algérie au cours de l'année 2016¹⁰. Les statistiques montrent que la diffusion du phénomène dans différentes régions du pays ne reflète pas la réalité du chiffre des mères célibataires, car elles ne prennent pas en considération les accouchements illicites. Ce qui peut expliquer le fait que les mères célibataires abandonnent leurs enfants à la naissance et fuient les restrictions sociales qui leurs sont imposées par leur famille (Ben Hamida, 2006, p. 111). Cela nous fait penser que l'abandon de la plupart des mères célibataires de leur bébé dans les hôpitaux ou dans les familles adoptives est la seule solution pour assurer leur retour dans leur famille.

Dans un autre contexte, Malek Chebal confirme que la perte de la virginité est considérée comme l'un des interdits les plus graves dans la société algérienne, vu qu'elle touche à l'honneur des familles de ces filles (Chebal, 1993, p. 75). Forte de cette coutume, la société rejette la mère célibataire afin d'éviter la récidive. Elle opte pour l'emprisonnement de la mère et l'expulsion des enfants dans certains cas. Parfois on va jusqu'à éliminer la fille et son

⁹ Le nombre total de naissances est supérieur à un million en Algérie.

¹⁰ Hausse du nombre des enfants nés hors mariage en Algérie/Des mères célibataires victimes du mariage coutumier, 10 février 2017, Algérie Focus, consulté le 19/12/2019.

compagnon pour sacrifier au principe du « crime d'honneur ». Certaines filles sont obligées de s'enfuir afin d'éviter le scandale le plus préjudiciable dans la famille. Plus grave, la perte de la virginité avant le mariage peut être comme une malédiction et affecter toute la famille (Moutassem Mimouni, 2001, p. 27).

El Harraga opéré par Katia était perçu comme « un acte de rébellion » afin de mener sa vie commencée dans sa société d'origine. Elle refuse de se soumettre aux normes sociales et culturelles telles qu'être mariée et devenir la propriété d'un homme et être embastillée pour le restant de sa vie. Mais après enquête, il ressort que la véritable raison de sa rébellion était liée à des relations sexuelles hors mariage qui lui ont valu le rejet de sa famille. Pour les femmes, l'envers de ce genre de pratique est qu'elle peut susciter la révolte chez elles comme c'est le cas chez Katia. Celle-ci est désormais prête à tout pour disposer d'elle-même, comme on peut le constater dans son discours de va-t-en-guerre.

« Je sais ce qu'ils disent de moi, que je sors avec des hommes et que j'ai des relations sexuelles avec eux. Bon je veux vivre comme bon me semble et libre d'aimer qui je veux. Je refuse de me marier pour ne pas être emprisonnée dans une maison avec un homme. »

Dans la société patriarcale, la virginité féminine reste un sujet tabou et sensible qui embrasse à la fois les sensibilités religieuses, culturelle et le genre. Zen-Eddine Zemmour définit parfaitement l'idée de la sacralisation (sacrée) de la virginité de la femme, dans laquelle celle-ci est préservée pour le mariage. Elle est ainsi couvée pour satisfaire l'homme, son futur mari, ainsi que les exigences de sa propre famille. La femme subit la perte de sa virginité pour honorer les siens et, de ce fait, s'honorer elle-même. Elle doit prouver ainsi la pureté des valeurs et la santé religieuse des siens (Zemmour, 2002, p. 70). Pour se rassurer sur la virginité de leurs filles, les familles optent pour le contrôle social. Ce n'est pas un choix personnel ou une conviction individuelle, mais ceci entre dans le cadre des restrictions sociales. Face à cette pratique, la clandestinité est une option prisée par un certain nombre de filles afin d'éviter d'être coupable de perte de virginité. Qu'elles soient citadines, instruites ou employées le choix de la clandestinité semble faire son chemin auprès des femmes algériennes qui veulent échapper à ce contrôle social (Charpentier, 2012, p. 213).

Dans d'autres cas, on arrive à distinguer aussi un autre aspect qui montre la maltraitance des femmes *Harragates*, comme dans le cas d'Amel, considérée également comme « une femme répudiée ». La situation est telle que sa décision de migrer illégalement survient après l'annonce d'un jugement qui ne lui était pas favorable. Suite à son incapacité à prouver sa soumission à son époux violent, Amel perd le procès et passe de victime abusée à coupable humiliée. Le témoignage qu'elle donne illustre son courroux et le sentiment de faiblesse et de désespoir dans une société hostile à l'épanouissement de la femme.

« Quand mon mari a gagné le procès, dit-elle, je ne pouvais pas supporter cette situation humiliante. Je ne pouvais plus vivre avec lui, après les insultes et les coups que j'ai subis. Devant les gens, il disait qu'il m'aimait et prétendait qu'il ne voulait pas me perdre. Et pourtant, il m'a exposée aux pires cauchemars devant tout le monde comme une femme répudiée. »

À l'instar d'Amel, de nombreuses femmes algériennes sont soumises à des violences familiales. Ces violences sont perçues ici comme un comportement qui consiste à infliger une souffrance physique à un membre de la famille, notamment entre conjoints. Le phénomène des femmes battues reflète bien la réalité du vécu des femmes dans la société algérienne. Ce fléau est confirmé par les statistiques divulguées par les organismes officiels, y compris par la police judiciaire qui fait état de 5 620 femmes victimes de violences (abus physiques, sexuels, mauvais traitements) au cours de l'année 2019. Le taux de violence familiale est de 52 % avec un deuxième rang enregistré par les époux ; un chiffre qui n'est pas différent de ceux enregistrés dans les années antérieures¹¹. Il reste un indicateur important de la prévalence du phénomène dans la société qui ne reflète pas la situation réelle des femmes dans les régions rurales ainsi que celles qui appartiennent à la société traditionnelle. En conséquence, certaines femmes refusent de déposer plainte contre leur mari à cause des pressions sociales et par peur de perdre la garde des enfants à la suite d'un éventuel divorce. Dorra Daraoui Mahfoudh explique que la violence de genre prend racine dans plusieurs sources, en particulier dans la culture et les représentations sociales. Nombreux, selon lui, sont

¹¹ L'enregistrement de 8 441 cas de violence contre les femmes en 2016, 7 586 en 2017 et 5150 en 2018.

les hommes et même les femmes qui pensent qu'un époux a le droit de battre son épouse en cas de désobéissance et acceptent l'optique d'une correction. Le même référentiel culturel prescrit aux femmes le silence et explique que certaines ne peuvent aller dénoncer leur conjoint ou ne veulent pas reconnaître leur situation (Mahfoudh Daraoui, 2007, p. 37). Cette pratique s'explique principalement par la culture patriarcale de la société algérienne qui considère ce comportement comme légitime, d'autant plus qu'il sert de levier de valorisation sociale. Dès le bas âge, on inculque aux garçons la culture de la violence. Par son usage, le futur adulte se constitue par une solide virilité. Pour reprendre Bourdieu, c'est un « habitus » qui construit l'identité masculine par les pratiques et les représentations inscrites dans l'ordre social et dès lors, la violence devient un mode de domination masculine. Selon Bourdieu, « elle se produit parce que les dominés adoptent sans le savoir les catégories de pensées des dominants engendrés par la relation même de domination et les applique, les faisant apparaître comme naturelles » (Bourdieu, 1998, p. 42).

174

En définitive, la violence du mari envers sa femme est considérée comme une sanction et non une maltraitance. Amel était choquée par la décision du juge qui l'obligeait à retourner à son foyer conjugal malgré toutes les exactions violentes commises par son mari. Mais contrairement à elle, certaines femmes abdiquent en restant soumises dans l'espoir d'un éventuel changement de comportement de leur conjoint. La rupture du lien avec l'agresseur dans les cas de violence conjugale et l'engagement dans un processus de dénonciation sont de plus en plus évidentes et considérées comme la stratégie des femmes face à la violence (Mahfoudh Daraoui, 2007, p. 22). Malheureusement, ce n'est pas le cas pour Amel qui constate que la loi¹² et sa famille ne peuvent pas la protéger contre la souffrance psychologique et physique infligée par son mari. Elle n'a donc pour seule arme que d'émigrer de quelque manière que ce soit. C'est une décision déterminée par le besoin de fuir une situation invivable. Cela confirme la vision selon laquelle

¹² Les autorités algériennes ont voté des lois pour protéger les femmes contre la violence familiale, comme on l'a mentionné dans le Code de la famille de 2005, article 53 : la femme a le droit de demander le divorce dans le cas de maltraitance. Malgré cette loi, beaucoup de femmes ne peuvent pas prouver la violence morale et physique, sexuelle par des preuves substantielles comme un certificat médical.

la raison du départ des femmes tient à la nature répressive et à la discrimination du genre entre les hommes et les femmes dans le pays d'origine (Morokvasic, 2005, p. 58).

Conclusion

In fine, il ressort que le désir d'émigrer chez les *Harragates* fondamentalement est essentiellement la conséquence d'une oppression sociale multiforme et multidimensionnelle. L'émigration illégale devient la seule possibilité d'échapper à cette vie carcérale. Pour ces femmes, il n'y a aucune chance de vie convenable dans le pays d'origine. Chadia Arab considère que ce type d'émigration ne dépend pas du facteur économique, mais de la pression sociale que subissent les femmes et qui augmente leur désir de fuir ce climat hostile (Arab, 2010, p. 185). Cela montre que les facteurs non économiques sont à la base du désir d'émigration des *harragates* dans la mesure où les contraintes socioculturelles sont telles qu'elles transforment le chez-soi en univers carcéral. Parmi les facteurs non économiques soulignés par les *harragates*, on retrouve les conflits familiaux comme cause de leur migration, le divorce, la violence physique et les pressions psychologiques à l'encontre de la femme dans la société d'origine. Notre étude montre que ce désir de fuite des *harragates* est loin d'être lié à une motivation individuelle et égoïste. Il est la conséquence directe de la subalternisation des femmes par une société figée dans un patriarcat réducteur et liberticide.

Dans ce sens, le désir d'émigration, même illégal, est une forme de résistance, une lutte à la fois réelle et symbolique contre un système qui discrimine et contrôle. Et, les changements sociaux que cette émigration engendre une modification profonde à la société, notamment la nature des relations entre les genres et les sexes. De la sorte, le phénomène *el harraga* (la migration illégale) est assurément un acte de libération, car cette recherche de la vie, qui ne peut se faire que dans le mouvement, le déplacement, la recherche d'un lieu autre, constitue la quête de nouveaux liens sociaux (Escoffier, 2006, p. 182) capables de fonder une société plus juste et plus harmonieuse.

Bibliographie

- Abdellatif Soumia, 2018, « Les Réfugiées syriennes en Tunisie : l'expérience de migration forcée et la difficulté de stabilité », *Revue Omran*, n° 24, p. 51-69.
- Ambrosetti, Elena et Tattolo Giovanna, 2008, « Le rôle des facteurs culturels dans les théories des migrations », *Colloque international Culture et Démographie*, organisé par l'Association internationale des démographes de langue française, Québec, 25 au 29 août.
- Arab Chadia, 2009, *Les Ait Ayad : la circulation migratoire des Marocains entre la France, l'Espagne et l'Italie*, Presses universitaires de Rennes.
- Arab Chadia, 2010, « Émergence de circulations migratoires féminines des Marocaines vers de nouvelles destinations, l'Espagne et les Émirats arabes unis », *NAQD*, automne-hiver, n° 28, p. 179-200.
- Ben Hmida Moez, 2006, « Le vécu social des mères célibataires, issues et impasses, la famille, une institution sociale en mouvance », *Cahiers des Cercles*, ONFP, p. 111-118.
- Bertaux Daniel, 1976, *Histoires de vie ou récits de pratiques ? Méthodologie de l'approche biographique*, tome 2, Paris, CORDES.
- Boukilia-Hassane Rafik et Talahite Fatih, 2015, « La féminisation de l'immigration algérienne dans les pays de l'OCDE au tournant du XXI^e siècle », *Hommes et Migration*, n° 1311, p. 63-70.
- Bourdieu Pierre, 1998, *La Domination masculine*, Paris, Édition du Seuil.
- Carnet Pauline, 2011, *Passer et quitter la frontière, Les migrants africains clandestins à la frontière sud espagnole*, thèse de doctorat d'anthropologie sociale, l'université de Toulouse Le Mirail.
- Charpentier Isabelle, 2012, « Rituels de protection de la virginité féminine et nuits du sang dans la littérature (franco-algérienne) », in Lachheb Monia (dir.), *Penser le corps au Maghreb*, Paris, Karthala, IRMC, p. 201-216.
- Chebal Malek, 1993, *L'Imaginaire arabo-musulman*, Paris, Presses universitaires de France.
- Escoffier Claire, 2006, *Communauté d'itinérance et savoir-circuler des transmigrant-e-s au Maghreb*, doctorat de sociologie et science sociales, université de Toulouse 2.
- Falquet Jules et Alarassace Sabreen, 2006, « Les femmes parties de leurs pays en raison de leur lesbianisme, un état des connaissances en France aujourd'hui », *Revue Asylon(s)*, n° 1, p. 1-25. <<http://www.resau-terra/article/483.html>>.
- Forget Bernard, 2004, *Los clandestinos mode d'emploi*, Édition Academia, Cahiers migrations 31.
- Fresnoza-Flot Asuncion, 2012, « Paradoxe de la migration des mères philippines et conséquences sur leur santé en France », *Migrations Santé*, n° 144/145, p. 111-131.
- Guillemaut Françoise, 2008, « Femmes africaines, migration et travail du sexe », *Sociétés*, 1/2008, n° 99, p. 91-106. <<http://www.cairn.info/revue-societes-2008-1-page-91.htm>>.
- Guillermo Meneses Alonso, 2005, « La dimension féminine du carrefour clandestin de la frontière Mexique-États-Unis », *Actes du colloque Mobilités au féminin*, Tanger, 15 au 19 novembre.
- Hafdane Laala Hakima, 2003, *Les femmes marocaines, une société en mouvement*, Paris, L'Harmattan.
- Link Bruce G et Phelan Jo C, 2001, « Conceptualizing stigmat », traduit par Pauline Jacquin, *Annual Review of Sociology*, vol. 27, p. 363-385. <<http://www.phelin-link-stigmat.pdf>>.
- Mabrouk Mehdi, 2010, *Voiles et sel, culture, foyers et organisation de la migration clandestine en Tunisie*, Tunis, Éditions Sahar.

LES HARRAGATES ALGÉRIENNES : LA FUITE VERS UN DESTIN INCONNU

- Mahfoudh Dorra Daraoui, 2007, « La violence de genre : un objet difficile à construire », *Revue analytique des recherches*, programmes d'action traitant de la violence à l'égard des femmes, juin 2007, p. 11-136. <http://www.derechosaludreproductiva.org/wp-content/uploads/2013/07/04-La_VFG_en_Tunisie_Etat_des_Lieux.pdf>.
- Morokvasic Mirjana, 1983, « Beyond reductionist outlook », in A Phizacklea (ed.), *One way ticket : migration and female labour*, Routledge and Kegan Paul, Londres.
- Morokvasic Mirjana, 2005, « Émigration des femmes : suivre, fuir ou lutter », *Cahiers genre et développement*, n° 5, p. 65-75.
- Morokvasic Mirjana, 2008, « Femme et genre dans l'étude des migrations : un regard rétrospectif », *les Cahiers du CEDRE*, n° 16, p. 33-56.
- Moutassem Mimouni Badra, 2001, *Naissances et abandons en Algérie*, Alger, Éditions Karthala.
- Mozère Liane, 2004, « Des domestiques philippines à Paris », *Journal des anthropologues*, n° 96-97, p. 291-319. URL : <<http://jda.revues.org/1885>>.
- Pheterson Gail, 2001, *Le Prisme de la prostitution*, Paris, L'Harmattan.
- Saint-Jean Lise, 1987, « La pauvreté des femmes : la monoparentalité féminine », in Madeleine Gauthier (dir.), *Les Nouveaux visages de la pauvreté, Questions de culture*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), p. 19-44. <http://classiques.uqac.ca/contemporains/saint_jean_lise/pauvrete_des_femmes/pauvrete_des_femme_texte.html>.
- Sayad Abdelmalek, 1999, *La Double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Éditions du Seuil.
- Souiah Farida, 2013, « Les politiques migratoires restrictives : une fabrique de harraga ». *Hommes et migrations*, n° 1304, p. 95-101. <www.theses.fr/2006TOU20016>.
- Zemmour Zine-Eddine, 2002, « Jeune fille, famille et virginité, approche anthropologique de la tradition », *Confluence Méditerranée*, n° 41, 2002/2, p. 65-76.

177

Résumé :

Cet article propose le lancement d'une recherche plus approfondie sur la question de la migration féminine illégale, en associant plusieurs facteurs et en analysant la démarche des candidates et leurs représentations dominantes du rêve migratoire. Car les migrations féminines ont longtemps été l'angle mort de l'histoire de l'immigration et des débats contemporains, confortant l'ancienne dichotomie entre hommes en mouvement et femmes sédentaires. Malgré l'affirmation du mouvement migratoire des femmes dans la Méditerranée et dans le monde à travers les statistiques, il reste en parallèle d'autres flux invisibles et non reconnus par des sociétés, comme le cas de la migration féminine illégale.

LE HIRAK ENTAME SON 9^E MOIS



Hic

LE HIRAK ENTAME SON 9^E MOIS



Hic